Rentrée 2020

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce dossier des documents destinés à la préparation de la prochaine rentrée.
Nous accueillerons environ 450 élèves à la rentrée dont 48 en petite section.

Organisation pédagogique:
2 classes de PS, 2 classes de MS, 2 classes de GS, 2 classes de CP, 2 classes de CE1, 1 classe de CE1-CE2, 2 classes de CE2, 2 classes de CM1, 2 classes de CM2. Ni le choix de la classe ni de l'enseignant ne sont possibles. Nous comptons sur la confiance des familles pour la répartition des élèves que nous faisons en équipe. La constitution des classes sera publiée sur le site de l'école le 1er/07.

Bonnes vacances à tous !

Le directeur, François GELOT

Modification du calendrier 2020-2021

- rentrée des élèves : le lundi 31 août au lieu du mardi 1er septembre (attention, pas de transport scolaire)
- Mercredi 12 mai 2021 : journée complète de classe (attention, pas de transport scolaire)
- Vacances été 2021 : le vendredi 2 juillet 2021 au lieu du mardi 6 juillet

Un nouveau logo

cette année, une maman d'élève a relooké notre logo. Un grand merci!

Accueil de rentrée des classes maternelles

Pour faciliter l'organisation du jour de la rentrée, il vous est recommandé de venir déposer le matériel de votre enfant dans sa classe le vendredi 28/08 de 17h30 à 19h. Les classes élémentaires ne sont pas accessibles ce jour-là.

Contribution des familles

- **La contribution des familles est l'argent qui permet à l'école de couvrir ses dépenses d'investissements.**
- Sur le montant de la « contribution OGEC », l'OGEC Sainte Marie reverse une cotisation (environ 1/3) à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique pour le fonctionnement de services diocésains (administratif, psychologique, ressources humaines, pédagogique, formation etc…).

- En cas de déménagement dans l'année en cours, la tarification retenue lors de l'inscription ne sera pas modifiée.

La subvention municipale

- C’est la principale ressource financière d’une école Catholique.
- Elle est affectée à toutes les dépenses de fonctionnement
- Un changement important est intervenu cette année : une loi obligeant les communes à financer les enfants de maternelle à hauteur du coût d’un enfant scolarisé dans l’enseignement public a été votée.

- Avec la crise sanitaire, les discussions avec la commune se sont engagées en retard.
- Le montant de nouvelle subvention (forfait communal pour les dépenses de fonctionnement et subvention pour la restauration) seront votées en conseil municipal au cours de l'été.
- Elles vous seront communiquées à la prochaine Assemblée Générale.
- Les échanges du mois de juin ont tout de même permis d'élaborer la grille tarifaire 2020/2021 tenant compte d'une baisse de la subvention de la restauration.

Tarifs 2020-2021

+3%	CONVENTION MAIRIE (résident Commune)				HORS CONVENTION MAIRIE (résident Hors Commune) (non versement du forfait communal = participation volontaire des familles)			
Nombre d'enfants	1	2	3	4	1	2	3	4
Contribution SCOLARITÉ enfant	203€	406€	609€	812€	203€+210€ 413€	406€+420€ 826€	609€+630€ 1239€	812€+840€ 1652€
Contribution OGEC par famille	146€	146€	146€	146€	146€	146€	146€	146€
Total des contributions	349€	552€	755€	958€	559€	972€	1385€	1798€

Prix du repas : 3€72 (+3%)
(Subvention communale déduite)
Garderie : 0€05/minute

Assurance Individuelle Accident

- L'établissement prend à sa charge l'adhésion pour tous les enfants à la Mutuelle Saint Christophe. Il s'agit d'une assurance « individuelle accident » (enfant se blessant seul) qui couvre l'enfant tous les jours de l'année y compris en dehors du temps scolaire.
- Merci de lire attentivement et de conserver la brochure jointe. La mutuelle demande aux établissements de ne plus établir d'attestation. C'est à vous, parents, de le faire sur « l'espace parents » dédié à cette démarche. C'est également sur le site que vous trouverez les garanties de l'individuelle accident souscrite pour votre enfant.

Restauration

- L'OGEC poursuit sa collaboration avec SODEXO. Laurent Dalverny et son équipe proposent des animations et repas à thèmes. Des menus avec produits locaux, bio et de saison privilégiés. La commission restauration est particulièrement attentive au suivi des menus.

Garderie

- L' accueil périscolaire est proposé les lundi, mardi, jeudi et vendredi, **le matin de 7h30 à 8h45** et **le soir de 16h45 à 18h45.**

- Rappel important : Le soir, pour des raisons de sécurité, les enfants accueillis à la garderie ne peuvent être récupérés qu'**à partir de 17h15**, soit après le goûter collectif offert à tous les enfants de la garderie. (porte fermée)

- Tarif : cf tableau des tarifs 2020-2021
- Retards : prévenir impérativement le personnel de garderie de tout retard au 07.68.77.51.41 (uniquement le soir, sur le temps de garderie).

- La fréquentation du périscolaire vaut acceptation de son règlement intérieur. (doc joint)

- A compter de septembre 2020, pour des raisons de cohérence et en accord avec les deux associations, c'est l'OGEC qui en reprend totalement la gestion. Concrètement, cela ne change rien pour les familles.

Facturation - paiement

- La facturation de repas s'effectue mensuellement, à terme échu, au nombre de repas réellement consommés. S'ajoute le temps de garderie pointé.
  PAIEMENT
- **<u>Nous nous permettons d'insister sur deux points</u> :**
  Pour simplifier le travail comptable et éviter tout oubli et/ou retard de paiement, nous vous recommandons le prélèvement automatique.
  Pour les parents séparés : devant la complexité de certaines situations familiales, nous préconisons un seul payeur. En cas de désaccord, demander par écrit une facturation 50/50.

  Prélèvement existant
  Vous n'avez aucune démarche à effectuer (sauf si changement de domiciliation bancaire).
  Prélèvement à mettre en place
- **<u>Nouvelles familles</u>** : Merci de compléter le mandat vierge joint et de le retourner avec le dossier.
- **<u>Familles déjà dans l'écol</u>**e : demander ce mandat au secrétariat (ou le télécharger sur le site).
- **. Paiement mensuel par chèque ou espèces**
- Dans un délai d'une semaine maximum, à réception de la facture mensuelle,
  Paiement à l'année
- Il est possible de payer la scolarité à l'année, en septembre, en le précisant sur la fiche jointe.
- **<u>Rejets bancaires</u>** : la banque facture des frais à l'OGEC. Ils seront reportés sur les factures des familles concernées.

Pointage - absences

- ➢ **POINTAGE DES REPAS**
- En primaire, une liste nominative est complétée dans les classes chaque matin et le pointage est refait à l'entrée le midi. Chaque enfant, qu'il mange de façon régulière ou non, doit donc savoir s'il déjeune ou non à l'école. Merci de le lui rappeler.

- ➢ **FREQUENTATION**
- **Régulière :** Malgré la mise en place du nouveau mode de facturation, nous vous demandons de compléter la fiche de renseignement.
- **Occasionnelle :** Il est indispensable de déposer un planning écrit au secrétariat par mail ou par courrier **précisant les jours de présence**. Nous vous remercions de respecter un délai de prévenance d'au moins une semaine.
- **Planning non connu à ce jour :** A communiquer dès que possible.

- ➢ **ABSENCES**

- **Absence de dernière minute : Nous vous rappelons que seuls les motifs suivants ne seront pas soumis à facturation** (sur justificatif) :
- Maladie de l'enfant, Problème de santé (mail ou appel obligatoire le matin avant 9H)
- Evénement familial « grave »
- En maternelle, absence de l'enfant en raison d'une demande de l'école due à un arrêt maladie d'un enseignant non remplacé. (carence imposée par l'Inspection Académique)

- Nous rappelons que **le délai de prévenance pour convenance personnelle** (RTT, présence des grands parents à la maison, arrêt de travail d'un parent etc…) est au minimum d'une semaine, avec trace écrite (papier ou mail) à l'appui. Merci de votre compréhension.

- Les absences sont à signaler à l'adresse **secretariat.stemarie.sorinieres@gmail.com**

Etre adhérent à l'OGEC

- **Etre membre (actif) de l'OGEC, c'est quoi ?**
- Auparavant, chaque parent était membre « de droit » et bénéficiait du droit de vote à l'Assemblée Générale (réunion qui expose tous les projets scolaires de l'année en cours et valide le bilan de l'année passée).

- Aujourd'hui, selon les statuts, **il vous faut demander votre adhésion** (cf. fiche retour) en tant que membre actif pour conserver ce droit de vote.

- Être membre de l'association OGEC **n'implique aucune participation financière supplémentaire**
- Être membre de l'association OGEC **ne vous engage pas à participer au Conseil d'Administration OGEC**
- Être membre de l'association OGEC vous permet d'assister à l'Assemblée Générale ordinaire (présence souhaitée mais pas indispensable) et de participer aux votes (présence ou procuration).
-
- **Pour ce faire, merci de compléter le bulletin d'adhésion (cf. fiche « retour » rentrée scolaire 2020) en cochant la case qui correspond à votre choix.**

Devenir membre de l'OGEC

- **Vous vous intéressez à la vie de l'école ? Vous souhaitez donner un peu de votre temps ?**
- **Venez assister à une réunion OGEC,** découvrir le fonctionnement de l'école et de l'association.
- L'OGEC, composé de 17 parents bénévoles co-responsables avec le Chef d'établissement, assure la gestion économique, financière et sociale de l'établissement à travers 5 commissions :
- CommissionTravaux : entretien, rénovation, construction et mise en conformité des bâtiments et cours de l'école.
- Commission Finances : vérification de la trésorerie et validation comptable, suivi budgétaire et réalisation des prévisionnels.
- Commission Personnel : gestion administrative et développement des ressources humaines dans le respect du cadre légal et de la convention collective (recrutements, contrats de travail, plannings, entretiens, organisation des missions, …) concernant les personnels non enseignants.
- Commission Cantine : en relation avec le prestataire, organisation du service de restauration, suivi de la fréquentation et de la satisfaction, besoin en matériel et validation des menus.
- Commission Mairie : point régulier établi avec la Mairie (subventions, travaux, Police Municipale, réservation de salles, …).
- **Aucune compétence particulière n'est requise** pour faire partie de l'OGEC ; chacun participant à hauteur de ses disponibilités et capacités.
- **Nous recherchons des volontaires, venez nous rejoindre !**
- Vous êtes invités à notre première réunion qui se tiendra **le 20/09/2019** (lieu : réfectoire de l'école).
- Pour nous contacter : ogecstemarie44840@gmail.com

ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

L'OGEC de l'école Sainte Marie des Sorinières, c'est

UN GROUPE DE PARENTS BÉNÉVOLES DÉCISIONNAIRES, EN CO-RESPONSABILITÉ AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT, RÉPARTIS EN 5 COMMISSIONS :

COMMISSION FINANCES

En relation avec la comptable de l'école, elle vérifie la trésorerie, s'occupe des négociations de prêts, du bilan annuel, du suivi budgétaire et de la réalisation des prévisionnels.

COMMISSION TRAVAUX

Elle tient les décisions liées à l'entretien, la rénovation et la construction de l'ensemble des bâtiments et des cours de l'école.

COMMISSION MAIRIE

Elle mène le point régulier établi avec la Mairie (subventions, travaux, Police Municipale, réservation de salles, ...)

COMMISSION PERSONNEL

Elle s'occupe de la gestion du personnel (hors enseignants), s'assure du respect du cadre légal. Elle conduit les réunions et les entretiens réguliers ; prend les décisions liées au plannings, aux recrutements, à l'organisation des missions, ...

COMMISSION CANTINE

Elle gère les relations avec le prestataire qui assure la préparation des repas (vérification des menus, suivi mensuel de la fréquentation, suivi de la satisfaction, besoins en matériel).

1 réunion mensuelle

Travail

Convivialité

POUR NOUS JOINDRE ET NOUS REJOINDRE :

ogecstemarie44840@gmail.com

Le bénévolat, essentiel pour notre école

- L'entraide et la solidarité font partie des valeurs de l'école. Le bénévolat est une des bases de son bon fonctionnement. Il ne peut reposer uniquement sur l'accompagnement aux sorties scolaires.
- Pour que les actions d'animation créées pour les enfants (marché de Noël, kermesse, …) et celles de bon fonctionnement de l'établissement (matinées travaux, …) puissent perdurer et se dérouler le mieux possible, tous les parents sont encouragés à y participer au moins une fois dans l'année. Malgré notre bonne humeur, c'est très décourageant de se retrouver toujours les mêmes !
- Les différentes sollicitations sont publiées sur le blog http://www.ecolesaintemarielessorinieres.com. Nous vous en remercions par avance. Faîtes votre B.A, soyez Bénévole pour une Action de l'école !

Etre adhérent à l'A.P.E.L.

- **Soutenez l'apel par votre cotisation !**
- L'*APEL Sainte Marie*, c'est une équipe de 24 bénévoles qui, chaque année, contribue à faire vivre et dynamiser l'école de vos enfants. Pour qu'elle existe, nous avons besoin de vous, de votre aide tout au long de l'année, au gré de nos sollicitations, et de vos cotisations, pour assurer :
  - les manifestations organisées par l'*APEL* : marché de Noël, kermesse, conférences…
  - financement des sorties scolaires / classes découvertes : par exemple, participation à hauteur de 20€/enfant/an pour les sorties et 100€/enfant pour la classe découverte.
  - achat de livres et matériels scolaires (matériel informatique, de motricité, jeux…)

1	**Je cotise à l'*APEL* Sainte Marie + l'*A.P.E.L.* départementale/ nationale*** parce que je souhaite bénéficier des services de l'*APEL* départementale/ nationale (cf notice explicative) et je soutiens l'action de l'A.P.E.L., j'apprécie les aides qui me sont apportées	**25,45€** Soit 6,70€ + 18,75€**

Une seule cotisation / an / famille.
****A régler une fois seulement à l'école où est scolarisé votre plus jeune enfant.***

2	**Je cotise uniquement à l'*APEL* Sainte Marie** je soutiens l'action de l'A.P.E.L., j'apprécie les aides qui me sont apportées	**6,70€**
3	**Je ne cotise pas** Je ne me sens pas concerné par les services de l'APEL et de l'*APEL* Sainte Marie	**0€**

Pour nous faire part de votre choix, *cochez la case correspondante sur la* ***fiche - retour rentrée scolaire 2019*** *jointe (fiche verte).* ***La cotisation correspondant à votre choix figurera sur votre facture de scolarité de septembre. Par défaut de choix, l'option 1 sera retenue.***

A faire avant le départ en vacances…

Compléter et retourner la « fiche retour » remise dans le cartable de votre enfant

Une fiche / famille remise à l'ainé